

Aux membres du Conseil de Quartier Rive Gauche

Maison de la ville 03 44 29 52 24 citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 15 juin 2023

Ordre du jour :

- Présentation de Creil c'est l'été.
- Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.
- Retour sur les diagnostics en marchant et sur les signalements.
- · Questions diverses.

Etaient présents:

Elus municipaux:

Mme. Fabienne LAMBRE, adjointe au Maire déléguée au quartier Rive Gauche.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services:

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Habitants: 12

- 1er point : Présentation de Creil c'est l'été.
 - > Du 8 juillet au 6 août 2023 = Creil C'est l'Été Terre de jeux (lle Saint Maurice)
 - ▶ Du 10 juillet au 4 août 2023 = Creil C'est l'Été dans les Quartiers
 - ➤ Modification des horaires : 15h à 20h

> Inauguration le 8 juillet sur l'île Saint Maurice

- La culture travaille sur une proposition d'animation
- Travaille en lien avec la vie associative pour une déambulation depuis la MCA

> Creil, terre de jeux :

- Espace piscine / pataugeoire, réduction des espaces ensablés
- Déploiement des structures villes (mini-golf etc...)
- Espace détente / buvette
- Scène spectacles vivants (1 soir par semaine)
- Samedi mini olympiades en partenariat avec les associations

Creil, c'est l'été dans les quartiers :

- Poursuites des animations par les services municipaux et du CCAS
- Appel à projet auprès des associations
- Appel à projet buvette

4 semaines ; 4 lieux :

- Du 10 au 14 juillet : Guynemer
- Du 17 au 21 juillet : Espace Letien
- Du 24 au 28 juillet : Place Rodin
- Du 31 juillet au 4 août : Maison de quartier de la Garenne

Séjours et sorties

- 2 séjours Sports Creil Alpes
- 2 camps sportif Saint-Leu-d'Esserent
- 2 séjours périscolaire Creil Alpes
- 1 séjours CHAM Creil Alpes
- 1 séjours jeunesse Creil Alpes
- 1 séjours jeunesse aux lles de Frioul
- 3 journées organisées par le CCAS
- 2ème point : Lancement de la saison 5 du Budget Participatif.

Définition:

Le budget participatif est un outil qui donne la possibilité aux citoyens et aux associations de proposer des projets et de participer directement aux décisions qui concernent leur vie quotidienne.

Actuellement, une enveloppe financière de **400 000 euros** (soit l'équivalent de 11,20 euros par habitant), est dédiée à la réalisation des projets portés par les citoyens.

Le budget participatif a pour délimitation géographique d'application l'ensemble du territoire communal (ville de Creil), et s'appliquera selon le découpage traditionnel des conseils de quartier (soit **7 quartiers concernés par le dispositif** du budget participatif).

Objectifs:

- Permettre aux citoyens d'être acteurs des projets mis en œuvre au titre de l'amélioration de leur cadre de vie, de la transition écologique, de la propreté et de la sécurité de leur quartier.
- Favoriser la participation citoyenne et l'investissement des creillois dans les politiques publiques locales.

Dépôt et conditions de recevabilité :

Du **1er juin au 31 aout 2023** > Période de dépôt sur la plateforme participative dématérialisée **jeparticipe.creil.fr**. Accompagnement possible par la MDLV.

Les projets peuvent être déposés par des creillois de 16 ans ou plus, ou par des associations œuvrant sur le territoire de la commune.

- 1. **Satisfaire un motif d'intérêt général** (le projet est à visée collective et de nature à bénéficier à tous les habitants du quartier)
- 2. Entrer dans le champ de compétence de la ville
- 3. Rentrer dans le cadre des dépenses d'investissement
- 4. Respecter les valeurs de la République
- 5. Entrer dans les catégories suivantes : amélioration du cadre de vie, transition écologique, propreté, sécurité

Il est préconisé de :

- Constituer des groupes de travail autour d'un ou plusieurs projets dans le quartier.
- Suivre la **méthodologie de dépôt** des projets :
 - 1.Rappel du contexte/Constats.
 - 2. Diagnostic simplifié.
 - 3. Présentation de la finalité du projet et de ses objectifs.

Le calendrier :

- Du 1er juin au 31 aout 2023 : Dépôt des projets.
- Septembre Octobre 2023 : Etude de faisabilité technique, juridique et financière du projet. Comité technique et pré-sélection des projets.
- **Novembre 2023** : Audition des porteurs de projet devant le jury
- **Décembre 2023** : Annonce des Lauréats. Phase de vote citoyen afin de désigner un « prix du public ».
- Début d'année 2024 : Annonce du projet Lauréat « prix du public ».
 Phase de vote sur la plateforme participative. Cadeau d'une valeur de 250 euros au porteur de projet gagnant.
- A compter de janvier 2024 : la ville de Creil s'engage à lancer la phase de mise en œuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

• 3^{ème} point : Retours sur signalements.

- Sur la place Saint-Médard, des véhicules de livraison rentrent et stationnent dans la durée sur la place. Il y aurait un problème de barrière ouverte constamment au niveau de la rue de la République.
- Elles sont constamment ouvertes du fait des fouilles archéologiques. C'est compliqué de résoudre la problématique. Une borne est hors-service. Le service voirie va voir ce qui peut être fait, mais ce sera difficile avant les travaux définitifs de la place.
- Dans la rue Dugué, au niveau d'un passage piéton, la visibilité lors de la traversée est entravée par les véhicules qui stationnent. Il faudrait peut-être envisager de retirer une place afin de minimiser les risques.
- La réalisation d'un zébra a été effectué le 26/04/2023.
- Au 8 rue Berteaux, un véhicule stationnerait très régulièrement apparemment sur un trottoir matérialisé par une bande jaune (interdiction de stationner). Est-ce la municipalité qui a réalisé cette signalisation ? Il y aurait également un panneau mobile d'interdiction de stationner.
- Il s'agit du riverain qui est entrepreneur qui stationne uniquement pour le chargement / déchargement.
- Devant la sous-préfecture, des plots ont été retirés, cela permet à des véhicules de stationner sur la place.
- Les potelets disparaissent très régulièrement. Et sont remplacés. Actuellement, il ne reste plus de stock tampon, une commande est en cours.
- Une armoire appartenant à SFR est constamment ouverte au niveau de la CAF.
- De multiples signalements ont été faits et sont faits régulièrement auprès des opérateurs.
- L'espacement entre les stands sur le marché de la Place Carnot est semble-t-il trop étroit.
- Cette problématique est récurrente, notamment concernant l'allée des fruits et légumes pour laquelle des sanctions ont été prises et pour laquelle un travail constant est mené.
 Cependant, le changement de prestataire pour la DSP, ainsi qu'un travail de réorganisation des marchés (avec l'installation d'abris-mobile pour les alimentaires) vont améliorer cette situation.

- Au niveau de l'ancien Lido, le mur est apparemment en partie effondré et menace de s'effondrer. De grosses cartouches de protoxyde d'azote ont également été retrouvées.
- **Salubrité**: Le SCHS va prendre un nouvel arrêté de mise en sécurité d'urgence pour le mur, Nous exécuterons des travaux d'office provisoires en cas d'inaction des copropriétaires
- **Police Municipale** : Plusieurs cartouches ont en effet été prises en compte par les patrouilles.

4^{ème} point : Questions diverses.

- Stationnement gênant école marcel Philippe notamment aux horaires de sortie d'école.
- Passage entre la rue de la république et le lycée pas nettoyé régulièrement.
- Rue de la République, devant ORPI : au niveau de l'armoire électrique, en contrebas, Eau stagnante et nombreux déchets à l'intérieur.
- Devant le tabac rue de la République, corbeille retirée.
- Sollicitation de la Police Municipale pour verbaliser les véhicules en stationnement sur la place St Médard et Square libération.
- Signalement fiche 3 rue Berteaux : véhicule stationnerait apparemment toute la journée et non pas uniquement pour charger.
- Signalements réguliers pour armoires électriques ouvertes : il pourrait être envisagé de voir avec le service juridique quels moyens de coercition potentiels existent pour ce type de problématique.
- Angle Duqué/ Philippe possibilité de réaménagement ?
- Deux arbres empiètent apparemment sur la voie publique au niveau du lycée. Il faudrait penser à les élaguer.
- 29 rue Dugué : un arbre mériterait apparemment un élagage.
- Dans la rue rue Picasso : stationnement gênant au niveau des bandes jaunes. Passage régulier de la PM demandé.
- Véhicules prennent la rue Pasteur à contresens. Il faudrait mettre demi sphère au niveau du terre-plein.
- Parking souterrain au niveau préfecture à signaliser, il est mal indiqué.
- Au niveau de la sous-préfecture, nuisances sonores et incivilités durant la journée.
- Stationnements gênants dans l'Allée du faubourg sur bandes jaunes.
- Plots retirés au n°1 Allée du Faubourg, véhicules stationnent sur la zone piétonne.
- Regroupements d'individus engendrant des nuisances sonores et des problèmes de propreté au niveau du 1 Allée du Faubourg. Des bombes de protoxyde d'azote ont été retrouvées par les riverains.
- Panneau d'indication de l'Allée du Faubourg retourné.

Conclusion

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

Le prochain conseil de quartier se tiendra au 3^{ème} trimestre 2023.